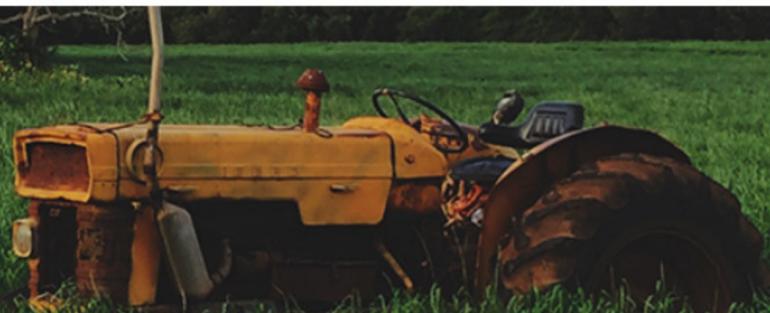


PRODUCTEURS



Une gamme de légumes "en conversion" au bio

2019



CONTEXTE

D'AUCY est une coopérative engagée depuis plusieurs années dans l'agriculture biologique en France. Pourtant toute la production de la coopérative n'est pas 100% bio. Pour encourager ses cultivateurs de légumes à passer au bio, D'AUCY lance une première gamme de légumes verts (petits pois, haricots verts, flageolets...) en conversion bio, qui sera disponible dès la fin du mois d'octobre 2019, après les récoltes.

OBJECTIF

- Répondre aux enjeux d'alimentation et d'agriculture
- Accompagner la prise de risque et d'investissements des agriculteurs
- 50% des producteurs de légumes D'AUCY certifiés pour leurs pratiques agro-écologiques d'ici 2020
- Doubler la production de bio d'ici 5 ans (aujourd'hui 6%)

DÉMARCHE

La conversion au bio nécessite du temps (3 ans minimum) mais aussi des moyens techniques pour une production plein champs. D'AUCY lance alors une gamme de légumes en conversion bio pour soutenir et accompagner les agriculteurs de la coopérative dans leur conversion. Cette gamme sera élaborée avec les consommateurs appelés à donner leur avis sur le site et l'application daucycestvousaussi.fr par une campagne de publicité diffusée à partir du 6 juin 2019. Via cette plateforme de collaboration directe, chaque personne pourra choisir certains critères entrant dans la conception de la gamme.

Elle sera aussi consultée sur le conditionnement, l'étiquette, mais aussi sur le prix qui soutiendra les agriculteurs pendant les 3 ans nécessaires à la conversion au bio.

La conversion au bio rentre dans une démarche plus globale d'agro-écologie lancée depuis plus de dix ans avec de nombreuses initiatives. Depuis 2011 le groupe, implanté en Bretagne, dispose, par exemple, de fermes pilotes qui testent des solutions alternatives innovantes en matière de biodiversité ou de protection et de nutrition des plantes. En 2012 il a lancé une première gamme de légumes bio cultivés en plein champ.

A cet effet, la marque a mis en place la charte D'AUCY qui fixe des objectifs concrets de pratiques agro-écologiques (44 exigences autour de 8 axes : biodiversité, protection et nutrition des cultures, ressource eau, sols, déchets, formation, transparence). Grâce à cette démarche, les agriculteurs seront accompagnés dans leur transition agro-écologique à leur rythme pour aller vers le bio ou obtenir la certification HVE (Haute valeur environnementale).

FACTEUR CLÉ DU SUCCÈS

- Démarche de co-construction avec les consommateurs
- Répond à la demande croissante des consommateurs de manger mieux, plus local et plus respectueux de l'environnement

CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

- 1 500 agriculteurs-coopérateurs
- Cultive et transforme la production sans intermédiaire

BÉNÉFICES POUR LA FILIÈRE

- Favorise de meilleures pratiques agricoles (agriculture biologique et agro-écologie)
- Assure un revenu aux agriculteurs en conversion bio

Ce document a été réalisé par les membres d'AgroParisTech Service Etudes

Groupe Daucy

Chiffre d'Affaires : 1,2MDS d'€ - en 2017

Effectif : 4 300

Pays (siège social) : France

Site internet : <http://www.daucy.fr/>

Contact :

FACON Nicolas

contact@daucy.com

02 97 54 88 88



Document(s) liés